



INCLUSION À TRAVERS LE MONDE

Inclusion International (II) est une fédération mondiale d'organisations familiales militant pour la reconnaissance des droits de l'homme des personnes déficientes intellectuelles à travers le monde. II représente plus de 200 fédérations membres dans 115 pays des cinq régions suivantes : Moyen-Orient, Europe, Afrique, Amériques et Asie- Pacifique.

SOMMAIRE

- Message du Président
- Le premier Forum régional d'Inclusion International pour les familles s'est tenu à Bogotá, en Colombie en novembre 2010
- TACA Airlines présente ses excuses publiques
- Participation d'Inclusion International à la réunion d'UNESCAP
- Inclusion International lance la Campagne pour promouvoir le droit de vivre au sein de la communauté en vue de marquer la journée internationale des personnes handicapées
- Rapports des États et parallèles sur la supervision de la CRPD
- Lancement de la Déclaration de l'OMS " Une santé meilleure, une vie meilleure"
- Séminaire du MDAC sur les dispositions juridiques en matière de tutelle et de droits de vote en Hongrie
- Séminaire " Lutter contre la discrimination des personnes déficientes intellectuelles !"
- Les Équipes d'action de la Convention (CAT) d'II



Bienvenue dans l'édition de décembre du bulletin d'information d'Inclusion

International. Comme vous le verrez dans les divers articles de cette édition, la charge de travail d'Inclusion International (II) depuis le Congrès de Berlin s'est accrue et s'appuie sur le plan stratégique approuvé en juin dernier par l'Assemblée générale d'II. Le plan stratégique [http://www.inclusion-international.org/wp-content/uploads/II-Strategic-Plan-2010-2015_June-20101.pdf/](http://www.inclusion-international.org/wp-content/uploads/II-Strategic-Plan-2010-2015_June-20101.pdf) établit les priorités d'II concernant la mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies sur les droits des personnes handicapées (CRPD) dans les domaines de l'éducation inclusive, la capacité juridique, vivre dans la communauté et le rôle des familles. La stratégie de mise en œuvre d'II pour les deux prochaines années avant l'Assemblée générale et la Conférence internationale sur le thème « vivre dans la communauté » (Washington DC en novembre 2012) s'articule autour de cinq activités principales :

- ❖ Inclusion International accueillera, avec ses associations régionales et dans chacune des 5 régions, un forum régional pour que les familles et auto-représentants puissent s'informer sur les initiatives dans les différents pays qui prônent et mettent en œuvre les éléments de la Convention. Le premier forum régional aura lieu à Bogota, en Colombie, en novembre 2010.
- ❖ Inclusion International s'appuiera sur les connaissances et l'expertise de ses volontaires et organisations membres pour soutenir les initiatives mises en place au niveau national pour mettre en œuvre la CRPD (cf. l'article sur le lancement des CAT (équipes d'action de la Convention) par II) ;
- ❖ Inclusion International, en partenariat avec International Disability Alliance (cf. le rapport du président et le rapport du président d'IDA), supervisera et assistera le travail du Comité des experts de la CRPD.
- ❖ Inclusion International travaillera avec les agences de l'ONU et les agences de développement pour identifier les opportunités d'inclure et de promouvoir les droits des personnes déficientes intellectuelles dans leur travail.
- ❖ Inclusion International lancera une Campagne mondiale en vue de promouvoir l'Article 19 sur *Le droit de vivre au sein de la communauté*. (Consultez le site Internet d'Inclusion International www.inclusion-international.org et les bulletins d'information pour obtenir davantage de détails).

Le bulletin d'information est un des moyens par lequel nous communiquons avec nos organisations membres et nos autres partenaires. Si vous avez des questions à propos d'une de ces initiatives ou si vous souhaiteriez participer aux activités d'Inclusion international listées ici, veuillez nous contacter à : info@inclusion-international.org

Message du Président

Message du Président

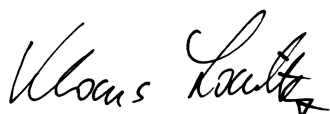
En cette fin d'année et alors que nous réfléchissons aux défis auxquels ont été confrontées les personnes déficientes intellectuelles et leurs familles en 2010, il semble notamment important d'avoir un mouvement solide à même de servir de voix pour exprimer nos problèmes. La crise financière internationale a eu un impact direct sur le niveau et la qualité des services reçus par les personnes déficientes intellectuelles et la suppression des mesures de soutien financier de la population générale font que les gens sont plus pauvres. Avec l'accroissement du chômage et du coût de logement, des personnes déjà désavantagées ont été directement touchées.

La Convention sur les droits des personnes handicapées est un instrument des Droits de l'homme qui nous sert non seulement d'outil juridique, mais aussi de mécanisme pour le développement social. Elle peut servir à concentrer l'attention sur les personnes les plus vulnérables et aussi à promouvoir l'innovation sociale. Les conditions actuelles résultent non seulement de facteurs économiques, mais aussi de décisions de politique publique.

Inclusion International a établi une stratégie pour appuyer le travail de nos membres dans la mise en œuvre de la Convention au cours des prochaines années. Nous avons déjà commencé à voir des changements positifs dans la politique et les pratiques qui favorisent l'inclusion, ainsi que de bons exemples d'innovation.

Nous pensons que notre travail en commun est d'une importance vitale en ces temps difficiles. Les personnes déficientes intellectuelles et leurs familles ne devraient pas avoir à supporter la charge des économies défailtantes. De plus, l'exclusion des personnes de leurs communautés entraîne des coûts plus importants pour les gouvernements et les communautés. Ensemble, notre voix peut faire une différence au moment où les décisions sont prises pour savoir qui va payer le coût de la crise économique.

Je vous souhaite pour 2011 beaucoup de force et solidarité dans votre travail.



Klaus Lachwitz
Président

Le premier forum régional d'Inclusion International pour les familles s'est tenu à Bogota, en Colombie, en novembre 2010

Inclusion International, en partenariat avec Asdown Colombia, Inclusion Interamericana et Fundación Saldarriaga Concha, a organisé un forum régional pour les familles à Bogota du 10 au 13 novembre.

Plus de 300 personnes ont participé au Forum « La voie vers l'inclusion : Ensemble nous pouvons initier le changement ! » et l'événement a été couronné de succès. Il s'agit du premier de cinq forums régionaux qui seront organisés par Inclusion International au cours des deux prochaines années en vue de promouvoir la mise en œuvre de la Convention sur les droits des personnes handicapées et d'appuyer le travail de ses organisations membres et des autres organisations de personnes déficientes intellectuelles et de leurs familles consistant à mettre en œuvre les changements nécessaires. L'ensemble des informations, documents et outils résultant de ces forums contribueront à la stratégie mondiale d'Inclusion International pour promouvoir la Convention. Cet événement était articulé autour des 4 domaines prioritaires d'Inclusion International :

- Préambule sur le rôle des familles (soutien aux familles)
- Article 12 : égale reconnaissance devant la loi – Les personnes déficientes intellectuelles ont la capacité juridique et le droit à un soutien pour exercer cette capacité
- Article 19 : Vivre de manière indépendante et être inclus dans la communauté – Les personnes déficientes intellectuelles ont le droit de choisir de vivre au sein de la communauté avec tout le soutien nécessaire
- Article 24 : Éducation – Les étudiants déficients intellectuels ont le droit d'être intégrés dans le système scolaire général en bénéficiant du soutien dont ils ont besoin.

Une variété de présentateurs régionaux et internationaux ont présenté les thèmes en session plénière et les participants se sont répartis en sessions de réflexion pour chacun des domaines principaux. Les questions principales ont été soulevées et discutées au cours des ces sessions et les informations recueillies alimenteront le travail de promotion de la Convention effectué par Inclusion International.

Forum régional pour les auto-représentants

La première journée de cet événement fut animée par un forum destiné aux auto-représentants qui a regroupé 30 participants de quatre pays d'Amérique Latine : Équateur, Guatemala, Mexique et Colombie. Le but de cette réunion était de discuter de la formation à l'auto-représentation et des questions importantes pour les auto-représentants. Un des participants invités, l'Argentin Juan Cobeñas, n'a pu participer à cette réunion car la compagnie aérienne, TACA, sur laquelle lui et sa famille voyageaient, avait égaré des éléments de son fauteuil roulant. La compagnie aérienne fut dans l'incapacité de comprendre que la perte d'un fauteuil roulant n'était pas assimilable à la perte d'une valise et que, sans fauteuil roulant en parfait état, Juan ne pouvait pas poursuivre son voyage et n'avait d'autre choix que de rentrer chez lui. Une lettre de réclamation à la compagnie aérienne a été rédigée par les participants au cours de la réunion et une pétition en ligne contre la compagnie a été établie par Inclusion International <http://www.ipetitions.com/petition/inclusion-international/>

TACA Airlines présente ses excuses publiques

La compagnie aérienne TACA a présenté ses excuses publiques pour l'incident qui s'est produit le mois dernier au cours d'un vol vers Bogota.

Juan Cobeñas, un Argentin handicapé, et sa famille ont dû manquer la première réunion régionale d'Inclusion International à Bogota sur la promotion de la Convention sur les droits des personnes handicapées et rentrer chez eux après que la compagnie aérienne sur laquelle ils voyageaient eut égaré des éléments du fauteuil roulant de Juan et refusé de comprendre la pertinence de cette situation. Après avoir été informé de l'incident, Inclusion Interamericana a mobilisé le soutien des auto-représentants assistant à la réunion pour rédiger un courrier de réclamation à TACA Airline, exigeant une compensation pour Juan et sa famille, des excuses publiques et que ce genre de situation ne se reproduise plus jamais. Inclusion International a lancé une pétition en ligne qui a recueilli depuis de nombreuses signatures (<http://www.ipetitions.com/petition/inclusion-international/signatures>)

Le message de remerciement suivant a été publié par Juan et sa famille :

« Nous voudrions remercier toutes les personnes pour leur soutien, leurs suggestions, leurs signatures et leur affection tout au long de cette situation triste, humiliante et blessante. TACA a accepté de rembourser les billets et les dépenses occasionnées et de présenter des excuses publiques. C'est le résultat que nous souhaitons obtenir après que les éléments égarés du fauteuil roulant nous eurent été renvoyés deux jours après l'incident. Leurs excuses publiques étaient accompagnées de leur promesse de faire tout le nécessaire pour éviter que ce genre de situation, qui a laissé Juan vulnérable et sans défense, ne se reproduise un jour. Cette résolution ne serait jamais arrivée aussi vite sans tout votre soutien. Votre soutien nous a tous grandement aidé du point de vue émotionnel et spirituel. L'empathie et la solidarité sont les meilleurs remèdes dans ce genre de situation. Nous vous remercions tous infiniment.

Cordialement,

Elena, Juan et Ricardo Cobeñas"

Le récit complet de l'incident est disponible [ici](#)

Pour lire les excuses publiques présentées par TACA (en espagnol uniquement), [cliquez ici](#)

Inclusion International lance la Campagne pour promouvoir le Droit de vivre au sein de la communauté pour marquer la journée internationale des personnes handicapées

Le 3 décembre 2010 (Londres)

Inclusion International (II), avec ses organisations membres dans plus de 115 pays, lance une campagne pour promouvoir l'Article 19 de la CRPD, Vivre au sein de la communauté. L'Article 19 garantit aux personnes handicapées le droit de vivre au sein de la communauté avec le soutien nécessaire et une égalité d'accès aux services communautaires comme l'éducation, les soins de santé, les transports etc. Cet engagement comporte des implications significatives pour les gouvernements, les communautés et les prestataires de services. Cela nécessite que nous abordions collectivement la réalité actuelle du quotidien des personnes handicapées qui vivent dans des conditions d'isolement, de ségrégation, de confinement et de dépendance, que se soit dans une institution ou dans des conditions de vie « institutionnalisée ». Les buts de cette campagne sur deux ans sont les suivants :

- Attirer l'attention sur les conditions d'isolement, de ségrégation, de confinement et de vulnérabilité auxquelles sont confrontées les personnes déficientes intellectuelles qui sont exclues de leurs communautés, qu'elles vivent dans des institutions ou dans des conditions de vie « institutionnalisée » ;
- Partager les expériences et aider à mieux comprendre les éléments essentiels de *l'inclusion communautaire et la vie en communauté* ; et
- Partager les stratégies des initiatives nationales et internationales qui permettent de transférer les personnes vivant de manière institutionnalisée vers une inclusion au sein de leur communauté

Pour les personnes déficientes intellectuelles et leurs familles, un des droits les plus importants contenus dans la Convention sur les droits des personnes handicapées (CRPD) est le droit de vivre de manière indépendante et de bénéficier d'un soutien au sein de la communauté (Article 19). Bien trop souvent, les personnes déficientes intellectuelles ont été privées de leur liberté et empêchées de faire des choix se rapportant à leur manière de vivre car elle sont confinées dans des institutions. Une pression énorme a souvent été mise sur les familles de personnes déficientes intellectuelles qui sont confrontées à d'énormes difficultés pour répondre aux besoins de la personne handicapée. Dans de nombreux cas, les institutions étaient le seul recours possible.

Afin que les personnes déficientes intellectuelles puissent exercer tous les autres droits protégés dans la CRPD, elles nécessitent, ainsi que leurs familles, une variété d'aides et de services. Dans certains pays, il est nécessaire de fermer les institutions et d'apporter un soutien aux personnes qui vivent au sein de la communauté. Dans d'autres pays, où les institutions ne sont pas répandues, il faut développer une gamme complète d'aides et de services conformes à la CRPD.

Tout au long des deux ans que durera cette campagne, Inclusion International :

- organisera des ateliers régionaux dans chacune des cinq régions d'II, afin d'identifier et attirer l'attention sur les problèmes qu'entraîne l'exclusion sociale, économique et politique des personnes déficientes intellectuelles de leur communauté.
- apportera son soutien aux initiatives nationales destinées à promouvoir la vie au sein des communautés ;
- rassemblera et partagera les informations sur l'exclusion, l'isolement et l'institutionnalisation actuels des personnes déficientes intellectuelles ;
- rassemblera et partagera les informations et stratégies pour aborder l'exclusion et la construction de communautés inclusives ;
- développera un rapport international sur la situation actuelle des personnes déficientes intellectuelles et les stratégies utilisées pour faire avancer l'établissement de communautés inclusives ;
- présentera, en collaboration avec The Arc of the United States, une conférence internationale sur le droit de vivre au sein de la communauté en octobre 2012 à Washington DC.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Connie Laurin- Bowie, Directrice exécutive, Inclusion International :

conniel@inclusion-international.org

Participation d'II à la seconde session du Comité sur le développement social et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ESCAP)

Du 19 au 21 octobre au Centre des Nations unies, Bangkok

Au cours de cette seconde session, le Comité s'est concentré sur « *La prise en compte du handicap dans le programme de développement régional en Asie et dans le Pacifique* ».

Cette session avait pour but d'aboutir à une plus grande compréhension intergouvernementale sur le statut de la Convention sur les droits des personnes handicapées et sa mise en œuvre en Asie et dans le Pacifique et de promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine du développement prenant en compte le handicap.

Nagase Osamu, membre du Conseil et représentant de la région Asie-Pacifique d'Inclusion International a assisté à cet événement et a fait une courte déclaration sur le travail de développement d'Inclusion International dans les domaines de l'éducation, la pauvreté et l'auto-représentation. Pour lire la déclaration de Nagase, [cliquez ici](#)

David Corner, représentant des auto-représentants de la région Asie Pacifique d'Inclusion



International était également présent et a fait une déclaration devant le Comité. Dans cette déclaration, David parle de ce que représente la CRPD pour les personnes déficientes intellectuelles et de la nécessité de la rendre accessible à ces personnes. [Cliquez ici pour lire la déclaration de David.](#)

Inclusion International encourage la participation de ces membres dans le processus de supervision de la mise en œuvre de la CRPD

Inclusion International a développé un processus pour encourager ses organisations membres au niveau national à participer aux rapports de leur gouvernement et aux rapports des ONG.

Inclusion International, en tant que membre de l'Alliance internationale sur le handicap (IDA), encourage ses organisations membres à participer à ce processus de supervision de la mise en œuvre de la CRPD, afin de veiller à ce que les voix des personnes déficientes intellectuelles et de leurs familles soient entendues et à ce que nos problèmes spécifiques soient reconnus.

La manière dont les membres d'Inclusion International peuvent participer :

- Identifier si une coalition de DPO (organisations pour les personnes handicapées) contribuera au rapport du gouvernement et/ou développera un rapport en parallèle ;
- Identifier les principaux problèmes auxquels les personnes déficientes intellectuelles et leurs familles sont confrontées dans votre pays ;
- Contacter Inclusion International pour obtenir son soutien dans le développement de positions dans le cadre des rapports du gouvernement et parallèles et pour recevoir des informations sur le processus d'établissement de rapport.

Inclusion International assurera la coordination, en partenariat avec l'IDA à Genève qui apportera une aide technique et logistique aux DPO et avec les coalitions de DPO qui préparent et soumettent les rapports au Comité des experts.

Historique

La CRPD établit dans l'Article 34 un Comité sur les droits des personnes handicapées (le Comité CRPD). Il est chargé d'examiner les rapports des États signataires soumis en vertu de l'Article 35 de la CRPD, de recevoir et examiner les plaintes individuelles à l'encontre d'États signataires concernant le protocole facultatif à la CRPD et de mener des enquêtes reposant sur des informations fiables qui indiquent des violations sérieuses ou systématiques par un État signataire à ce protocole facultatif. Le Comité se réunit actuellement deux fois par an à Genève, en Suisse, pendant une semaine pour chaque session.

Chaque État signataire de la CRPD doit soumettre un **rapport (initial) complet** au Comité de la CRPD dans un délai de deux ans après l'entrée en vigueur¹ de la CRPD pour cet État. Le rapport initial se compose d'un **document principal commun**, qui donne des informations générales communes à tous les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et un **document spécifique au traité**, qui contient des informations spécifiques à la mise en oeuvre de la CRPD.

Au moment de la soumission, le rapport est programmé pour être examiné par le Comité. Les rapports sont généralement examinés dans l'ordre dans lequel ils sont reçus.² Le rapport est soumis pour être traduit dans les langues officielles des Nations Unies³ et mis à disposition sous des formats accessibles⁴. Généralement, un an s'écoule entre le moment où le rapport est soumis et le moment où il est examiné par le Comité. Le Comité de la CRPD effectue un examen préliminaire du rapport de l'État signataire et prépare une **liste de questions** qui viennent s'ajouter à et mettre à jour les informations apportées dans le rapport initial. L'État signataire doit répondre à cette liste de questions par écrit dans un délai imparti. Le rapport et les réponses à la liste de questions sont ensuite considérés lors de la **session plénière** suivante. L'État signataire est invité à participer à la session plénière afin de répondre aux questions posées par les membres du Comité et fournir des informations supplémentaires au Comité. À l'issue du dialogue, le Comité formule **des observations finales** qui indiquent les aspects positifs, les facteurs et les difficultés entravant la mise en oeuvre de la CRPD, les principaux sujets de préoccupation et des suggestions et recommandations concrètes pour des actions futures.

La CRPD exige que la société civile participe pleinement au processus de supervision⁵ et permette au Comité d'inviter « d'autres organes compétents » pour apporter leur expertise à la mise en oeuvre de la CRPD dans les domaines compris dans leur mandat.⁶ Les méthodes de travail du Comité voient d'un bon œil la soumission de rapports et autres documents par les DPO internationales, régionales, nationales ou locales, afin de donner une meilleure compréhension des problèmes affectant la mise en oeuvre de la CRPD au niveau national.⁷ Les DPO devraient donc envisager de préparer les rapports sur la mise en oeuvre de la CRPD dans leur pays.

¹ L'entrée en vigueur est quand le traité devient juridiquement contraignant pour un État. La CRPD est entrée en vigueur le 3 mai 2008, 30 jours après la 20^e ratification. Pour les États signataires, le rapport initial à la CRPD est dû le 2 mai 2010. Pour les États qui ont ratifié la CRPD après le 3 avril 2008, la date d'entrée en vigueur se fait 30 jours après la date de ratification et le rapport initial est dû deux ans après cette date.

² La priorité peut être accordée à l'examen des rapports initiaux ou arrivés très en retard.

³ Les rapports des États signataires doivent être rédigés dans une des langues officielles de l'ONU : anglais, français, arabe, chinois ou russe.

⁴ Le Comité n'a pas défini ce qu'étaient des formats accessibles, mais a décidé que les méthodes de communication suivantes seront utilisées : langues (y compris orales et langage des signes), affichage de texte, Braille, communication tactile, gros caractère, les supports multimédias accessibles, les supports écrits, audio en langue simplifiée, le lecteur humain et les modes, formats et moyens de communication améliorée et alternative. Remarque : une référence aux méthodes de travail sera rajoutée dès qu'elle sera disponible.

⁵ Article 33(3) « La société civile, notamment les personnes handicapées et les organisations les représentant devront être impliquées et participer pleinement au processus de supervision. »

⁶ Article 38(a)

⁷ Une référence aux méthodes de travail sera rajoutée dès qu'elle sera disponible.

En vue d'obtenir une vue d'ensemble complète de la mise en œuvre de la CRPD dans un pays, le Comité doit recevoir de la part des DPO des informations fiables sur la situation actuelle au niveau national. La préparation d'un rapport donne aux DPO une opportunité unique d'exprimer leurs préoccupations auprès de l'organisme juridique international chargé de superviser la mise en œuvre de la CRPD. Elle donne des moyens aux DPO nationales en leur offrant une source externe légitime auprès de laquelle les problèmes concernant le handicap peuvent être soulevés et abordés. Elle encourage aussi le public à surveiller les politiques gouvernementales et peut initier un débat public sur le statut des personnes handicapées dans un pays. Un rapport préparé par les DPO peut également fournir l'opportunité d'entamer un dialogue sérieux avec les haut-responsables du gouvernement sur les efforts des États pour respecter la CRPD et contribuer à influencer le programme au niveau national.

Pour de plus amples renseignements ou explications sur ce processus, n'hésitez pas à nous contacter à info@inclusion-international.org

Lancement de la déclaration de l'OMS « Une santé meilleure, une vie meilleure »

Rédigé par Katrina Ward `begin_of_the_skype_highlighting` `end_of_the_skype_highlighting`

Le 26 novembre à Bucarest, Roumanie, l'OMS a lancé la Déclaration européenne sur la santé des enfants et des jeunes déficients intellectuels et de leurs familles. Lors de la conférence de lancement, Inclusion Europe, Inclusion International, le MDAC (Centre de plaidoyer pour la déficience intellectuelle) et le Forum européen sur le handicap (EDF) ont publié un communiqué commun sur cette Déclaration.

La Déclaration européenne de l'OMS vise à **améliorer les soins de santé pour les enfants déficients intellectuels** afin de **renforcer leur développement, intégration et participation à part entière dans la société tout au long de leur vie**. Il y a environ cinq millions d'enfants déficients intellectuels en Europe, souvent souffrant de **négligence, discrimination et d'un risque accru de pauvreté** et confrontés à des obstacles majeurs pour accéder à des soins de santé appropriés et efficaces. La conférence de lancement à Bucarest a rassemblé des représentants des États membres, des organisations sur le handicap et les droits des enfants, y compris Inclusion Europe, EDF, UNICEF et LUMOS, la Commission européenne et le Haut-commissariat de l'ONU pour les droits de l'Homme, des enseignants, des parents et des auto-représentants.

La Déclaration de l'OMS souligne les priorités d'action suivantes :

1. Protéger les enfants et des jeunes déficients intellectuels contre la maltraitance et les abus.
2. Permettre aux enfants et aux jeunes de grandir dans un environnement familial.
3. Transférer la prise en charge des soins des institutions vers la communauté.
4. Identifier les besoins de chaque enfant et chaque jeune.
5. Garantir que des soins de santé physique et mentale de bonne qualité sont proposés et assurés sur le long terme.
6. Veiller à la santé et le bien-être des auxiliaires de vie de ces personnes.
7. Permettre aux enfants et aux jeunes déficients intellectuels de contribuer aux prises de décisions affectant leur vie.
8. Renforcer la capacité et l'engagement du personnel dans chaque aspect et secteur.
9. Rassembler des informations essentielles sur les besoins et services et s'assurer de la qualité des services afin de superviser la qualité des soins.
10. Investir pour donner des chances égales et réaliser les meilleurs résultats possibles en garantissant des dépenses équitables et, si nécessaires, préférentielles dans les services destinés aux enfants déficients intellectuels et à leurs familles.

Dans leur **communiqué commun** sur la Déclaration, **Inclusion Europe, Inclusion International, MDQC et EDF** ont approuvé cette Déclaration comme étant « **une première tentative au niveau intergouvernemental** d'établir des conditions spécifiques sur la manière dont **la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (CRPD)** doit être mise en œuvre dans une région spécifique au profit de groupes de personnes spécifiques ». Le communiqué souligne le **rôle des organisations de la société civile** dans la négociation de la CRPD et élabore les normes internationales établies dans la CRPD pour garantir aux enfants déficients intellectuels les droits de l'homme dans tous les domaines **sur un pied d'égalité** avec les autres. Il décrit comment la Déclaration européenne de l'OMS devrait être appliquée pour refléter **un cadre des droits de l'homme**.

Ce communiqué commun met fortement l'accent sur **l'Article 19** de la CRPD concernant **la vie en toute indépendance et l'intégration dans la communauté**. Il indique les synergies entre la CRPD et **la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant** dans son obligation faite aux États membres de veiller à ce que les enfants déficients intellectuels jouissent d'une vie pleine et décente, en encourageant **l'autonomie** et en facilitant **la participation active des enfants dans la communauté**.

Les personnes déficientes intellectuelles ont été et sont toujours souvent **confinées dans des institutions**, tout en étant privées de leur liberté et de leur droit à prendre des décisions. De plus, leurs familles subissent souvent une pression insurmontable en étant confrontées à des difficultés majeures pour aider leur enfant sans soutien adéquat.

Pour que les enfants déficients intellectuels puissent exercer leurs droits dans leur intégralité, tels que stipulé dans la CRPD, **des aides et services adéquats doivent être mis à leur disposition ainsi qu'à celle de leurs familles.** Afin qu'ils profitent d'une vie pleine en étant intégrés dans leur communauté, ils doivent jouir d'un accès égal aux services publics, y compris l'éducation, les soins de santé et les transports, ce qui nécessite la prise de mesures significatives par les gouvernements, les communautés et les prestataires de services.

Les enfants déficients intellectuels devraient bénéficier de **services personnalisés** y compris une aide personnelle et des services de soins à domicile. **Un soutien financier** devrait également être apporté aux **enfants déficients intellectuels** en vue de refléter les coûts additionnels associés au handicap d'une personne.

Les familles jouent un rôle essentiel dans la promotion des droits de l'homme et de l'inclusion des personnes déficientes intellectuelles, pourtant elles **souffrent souvent de discrimination** par association ainsi que de la **privation de moyens financiers.** **Un soutien adéquat** devrait leur être apporté par le biais d'une aide financière, d'une relève des soins et d'un accès aux informations sur les services disponibles.

Pour lire le communiqué commun rédigé par Inclusion Europe, Inclusion International, MDAC et EDF, veuillez cliquer [ici](#).

Pour de plus amples informations sur la Déclaration de l'OMS et la conférence de lancement, cliquez [ici](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Katrina Ward

Responsable de projet

Inclusion Europe

E-mail : k.ward@inclusion-europe.org

Séminaire MDAC sur les dispositions juridiques en matière de tutelle et de droits de vote en Hongrie

Par Klaus Lachwitz- Président d'Inclusion International

Le 29 septembre 2010, le MDAC (*Centre de plaidoyer sur la déficience intellectuelle*) a organisé un séminaire à Budapest intitulé « *Dispositions juridiques en matière de tutelle et de droits de vote en Hongrie* ».

La raison de cette réunion était la décision rendue le 20 mai 2010 par la Cour européenne des droits de l'homme : Affaire Alos Kiss contre la Hongrie. La Cour a décidé qu'il était injuste d'empêcher une personne sous tutelle partielle de voter aux élections, comme stipulé dans la Constitution hongroise. Le droit de vote est un des droits de l'homme

fondamentaux décrit dans le Pacte de l'ONU de 1966 sur les droits civiques et politiques et dans la CRPD. Le gouvernement hongrois a donc été prié de modifier la constitution. Mais un tel amendement exige en premier lieu un vote à la majorité de 2/3 et à ce jour rien ne s'est produit. M. Kiss ne peut toujours pas prendre part aux élections, au même titre que les quelque 60 000 personnes sous tutelle absolue en Hongrie qui ne sont pas autorisées à voter, se marier ou travailler.

J'ai été prié de faire une présentation intitulée « *Les lois sur la tutelle, le droit de vote et l'Article 12 de la CRPD (reconnaissance égale devant la loi). Quelques réflexions d'un pont de vue international.* » [Cliquez ici pour lire ma présentation](#)

Séminaire « Pour lutter contre la discrimination des personnes déficientes intellectuelles ! »

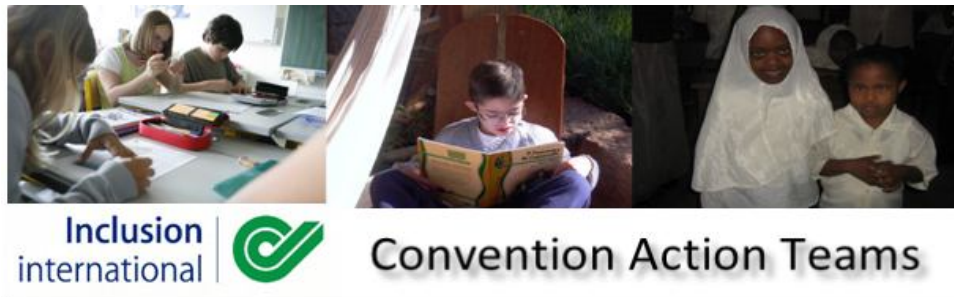
Par Klaus Lachwitz- Président d'Inclusion International

Le 23 septembre 2010, notre organisation membre en Slovaquie *ZPMP v SR : Association pour aider les personnes déficientes intellectuelles en Slovaquie* a organisé un séminaire intitulé : *Pour lutter contre la discrimination des personnes déficientes intellectuelles !* Quelques avocats représentant les DPO et un délégué officiel du ministère slovaque de la Justice ont expliqué que des efforts impressionnants étaient fournis en Slovaquie pour abolir la loi obsolète sur la tutelle et pour la remplacer progressivement par une nouvelle loi qui renforce l'indépendance des personnes déficientes intellectuelles. Il existe plusieurs propositions en cours d'examen et une tutelle partielle pourrait exister à l'avenir, mais les discussions se poursuivent. Il y a ainsi une grande volonté de tirer des enseignements à partir des activités d'Inclusion International.

J'ai été prié de décrire le processus de ratification internationale et la force contraignante de la CRPD.

[Cliquez ici pour lire ma présentation](#)

Les équipes d'action de la Convention (CAT) d'Inclusion International



Dans le cadre de la stratégie d'Inclusion International pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention sur les droits des personnes handicapées, nous avons développé un processus par le biais duquel Inclusion International peut soutenir ses organisations membres dans leur participation à la mise en œuvre de la Convention. Le soutien aux organisations membres sera apporté par les équipes d'action de la Convention (CAT) nouvellement établies par Inclusion International dans chacun des 4 domaines prioritaires d'II (éducation, capacité juridique, vivre au sein de la communauté et familles) :

En tant que membre d'Inclusion International, votre organisation peut participer à ces activités et en tirer avantage en intégrant une Équipe d'action de la Convention ou en diffusant informations et idées sur les questions relatives à la mise en œuvre de la Convention dans votre pays.

Le mandat des CAT d'II est le suivant :

Réagir aux opportunités et défis survenant au niveau national en apportant un soutien aux associations nationales et en les encourageant aux initiatives nationales relatives à la mise en œuvre

Apporter une aide technique en matière de mise en œuvre aux organisations membres travaillant au niveau national avec les gouvernements

Développer une base de ressources dans laquelle les organisations familiales pourront puiser des outils à utiliser dans leur pays pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention (dans chacun de ces domaines) ;

Rassembler des informations et des témoignages sur les difficultés et succès de mise en œuvre ;

Analyser les expériences relatives à la mise en œuvre qui pourraient être utilisées par les organisations familiales, les gouvernements ou les institutions multilatérales.

Pour rejoindre une CAT ou pour vous informer ou partager des informations sur des questions relatives à la mise en œuvre de la Convention dans votre pays, veuillez vous rendre sur le site Internet CAT, le nouveau forum de discussion et la section ressources à www.iicats.org

December 2010

Inclusion
international | 

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.inclusion-international.org

www.inclusion-international.org



Inclusion International, KD.2.03,
Docklands Campus, 4-6 University Way,
London
E16 2RD- UK
E-mail : info@inclusion-international.org

December 2010



www.inclusion-international.org